

CCAS DE SAULTAIN
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
du 18/12/2023

Département
Du Nord
Arrondissement
De Valenciennes

Le Président certifie que le compte-rendu
De cette délibération a été publié sur le site
De la Mairie le 19/01/2024 et que la convocation
Du Conseil avait été faite le 8/12/2023
Nos réf. : JS/VD n° 11/2023

NOMBRE
- de conseillers en exercice : 12
- de présents 11
- de votants 11

Le Président,
Etaient présents : MM SOIGNEUX J., ROVERE E., Mmes BOUCHER B., DANHIEZ S.,
DECONINCK N., GOFFART N., SZAFRAN F., MORAGE M-J., DUCARMEL C., HEBANT M., PLOUVIER
F, MICHAUX J-C.
Excusée : MM GOFFART N.
La secrétaire de séance : MM HEBANT M.

Rapporteur : Monsieur le Président

OBJET : TARIFS DE MISE A DISPOSITION DES JARDINS FAMILIAUX

A ce jour le CCAS de SAULTAIN détient 14 parcelles Avenue Henri Barbusse à SAULTAIN. 14 jardiniers sont intéressés par la location d'un terrain afin de le cultiver en potager à des fins familiales et de loisirs.

L'attribution des jardins se fera en priorité aux habitants de SAULTAIN. En cas de parcelles vacantes, elles pourront être accordées aux personnes extérieures à la ville de SAULTAIN. Chaque jardin est octroyé à titre strictement personnel pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier de chaque année renouvelable par tacite reconduction. En cas de départ anticipé, aucun remboursement ne sera possible. La cotisation d'occupation devra être acquittée à échéance du 2 janvier par les jardiniers auprès du CCAS de SAULTAIN gestionnaire. Faute de règlement, il pourra être mis fin à la location par lettre avec accusée de réception du propriétaire. Le tarif pourra être réactualisé tous les ans, en fonction de la décision du Conseil d'Administration.

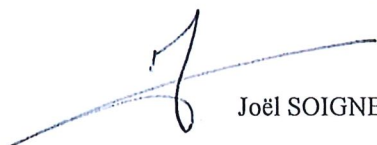
Le Président propose de ne pas augmenter la participation des jardiniers. Le tarif reste donc à 10 € pour l'année 2024.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAULTAIN après en avoir délibéré :

- VOTE à l'unanimité ce tarif.

L'assemblée est invitée à se prononcer.
Décision de l'Assemblée : Approuvé à l'unanimité
Pour copie conforme,

Le Président,


Joël SOIGNEUX.



Acte certifié exécutoire.

Date de publication : _____

Date de réception en Sous-Préfecture : _____